

Ministère Impérial des Affaires Etrangères

No. 12424/18

Considérant que la Convention instituant une Commission Sericicole Internationale conclue à Paris en juillet 1957, est ouverte à l'adhésion des Etats;

Considérant que les formalités d'adhésion à ladite Convention ont été accomplies conformément aux lois constitutionnelles de l'Iran;

Le Soussigné, Abbas Ali Khalatbary, Ministre des Affaires Etrangères, déclare par la présente que le gouvernement de l'Iran accepte ladite Convention en toute sa teneur et s'engage à en observer fidèlement les dispositions «

Fait à Téhéran, le 4 fevrier 1975

Abbas Ali Khalatbary

Ministre des Affaires Etrangères

MINISTÈRE

JCP/NM

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS. LE 28 MM 1975-001689

T 29 Oa 7 (4) / 39

DIRECTION DES CONVENTIONS
ADMINISTRATIVES
ET DES AFFAIRES CONSULAIRES CHIVES ET DOUIMENTATION
UNIONS INTERNATIONALES
LE - 2. AUR. 1975
23, rue Le Pérouse - Paris XVI
Tél. 553. 52. 00

W.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
A

MONSIEUR L'AMBASSADEUR DE FRANCE

A/s. Adhésion de l'Iran à la Convention du 1er juillet 1957 instituant une Commission Séricicole Internationale.

> Le gouvernement du pays de votre résidence étant partie à la Convention du 1er juillet 1957 instituant une Commission Séricicole Internationale, je vous serais reconnaissant de bien vouloir lui faire savoir que le gouvernement de l'Iran a adhéré à cette Convention. Vous préciserez que l'instrument d'adhésion de l'Iran a été déposé auprès du gouvernement français le 25 février 1975.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître, par le moyen du formulaire ci-joint, la date à laquelle le gouvernement du pays de votre résidence vous aura accusé réception de cette notification./.

POUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LE MINISTERNALLI LE DE L'ALLE MINISTERNAL LE CONVENTIONS ADMINISTRATIVES

ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

C. CHAYET



AMBASSADE IMPÉRIALE DE L'IRAN



45**/7**5/DP

L'Ambassade Impériale de l'Iran présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères - et a l'honneur de lui faire parvenir ci-joint l'acceptation de l'Iran à la Convention instituant une commission séricicole internationale conclut à Paris an Juillet 1957, et son adhésion à ladite convention, signée par Son Excellence A. A.KKALATBARY, Ministre Iranien des Affaires Etrangères.

L'Ambassade Impériale de l'Iran saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères - l'assurance de sa haute considération.

Paris, le 22 F

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES 37, Quai d'Orsay 75007 - PARIS